

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Ressources humaines
N° 2019-D-344

**CREATION TEMPORAIRE DE 10 POSTES D'ADJOINT
DU PATRIMOINE - DGA PROXIMITE - ALPHA**

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRANDANGOULEME,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions du conseil au président, modifiée

Vu l'arrêté n° 79 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Madame Anne-Marie BERNAZEAU, vice-présidente en charge des ressources humaines et des systèmes d'information,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de L'ALPHA,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire de 10 postes d'adjoint du patrimoine, au sein de la DGA Proximité - ALPHA, à compter du 1er septembre 2019 pour 10 mois.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 31 juillet 2019

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 05 août 2019
Publié ou notifié,
Le 06 août 2019